

Portant modification de l'arrêté de composition du comité social d'administration spécial académique (CSA-SA)

Le recteur de l'académie de Reims,

Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
 Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au comité social d'administration de l'académie de Reims (CSAA) en date du 8 décembre 2022

Arrête :

Article 1 : Le comité social d'administration spécial académique (CSA-SA) est présidé par le recteur d'académie ou son représentant. Ce comité comprend le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2 : La recteur est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CSA-SA.

Article 3 : Le CSA-SA comprend 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels, élus pour 4 ans à compter du 1er janvier 2023.

Article 4 : L'arrêté de composition du CSA-SA, comprenant 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels, en date du 21 septembre 2023, est modifié comme suit :

Fédération	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSA Éducation	Estelle DHAP AAE - Rectorat	Laurent BOULAN CT infirmier - DSDEN des Ardennes
	Philippe GENIN SAENES – DSDEN de la Marne	Éric KOENIG SAENES - DSDEN des Ardennes
	Vacant	Marie-Christine RIVARD ADJAENES – Rectorat
	Chantal GRISELHOUBER Assistante sociale -DSDEN des Ardennes	Sylvie HOFMANN AAE - Rectorat
	Jeanne-Lise ZINGERLE AAE SIA affaires juridiques site de Strasbourg	Sylvie FONTAINE Médecin scolaire - DSDEN de la Marne
FSU	Laurence ASPINION BIENAIMÉ ADJAENES – DSDEN de l'Aube	Isabelle AVIGLIANO APAE - Rectorat
	Marie-Reine BOURGEOIS SAENES - Rectorat	Marie-France BRETON SAENES – DSDEN de la Haute-Marne
	Christine DEBETTE SAENES - Rectorat	Catherine VERDURE SAENES – DSDEN des Ardennes
SGEN-CFDT	Catherine JACQUEMIN SAENES – DSDEN des Ardennes	Dimitri MENETRIER Agent contractuel EMS - Rectorat
CGT	Nadine RENAUX SAENES - Rectorat	Maria ALVES-ESTEVEZ SAENES - Rectorat

Article 4 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage sur l'intranet académique.

Pour le recteur et par délégation,
 Le secrétaire général adjoint,
 Directeur des ressources humaines


 Cyrille BOURGERY